



## VILLE DE LAROQUE D'OLMES

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 Décembre 2011

L'an deux mille onze et le vingt décembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur POMA Christian, Maire.

#### PRESENTS

Mesdames : **Denise CLANET, Nadine FRANCONI, Pierrette GARCIA, Dominique GRACIA, Michèle LASSERRE,**

et Messieurs : **Jean-Paul ARRICASTRES, Georges AUTHIE, Christian POMA, Jean-Claude GARCIA, Laurent GRACIA, Jean-Charles SUTRA, Mateo RINALDI, Bernard RUBIO, Gérard SAINT PASTOU, Michel SANNAC.**

Secrétaire de séance : Dominique GRACIA

Absents :

Procurations : Francis FOURTALIN à Denise CLANET  
Jean-Michel MACCARIO à Matéo RINALDI  
Ali MERABET à Christian POMA  
Jean-Michel VIVANCOS à Bernard RUBIO  
Hélène ROLDAN à Jean-Charles SUTRA  
Erminie RUIZ à Nadine FRANCONI  
Jenny RONCALI à Jean-Paul ARRICASTRES

En ouverture, le Maire demande au Conseil de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour trois nouvelles délibérations qui sont les suivantes :

#### ➤ **Décision modificative budget principal**

Le Maire informe le Conseil que l'exécution du budget Commune fait apparaître des insuffisances de crédits pour la régularisation des subventions d'équilibre sur les budgets Maison de retraite et cuisine centrale. Il convient de procéder aux virements de crédits suivants :

- 2 508.00 € à prélever de l'article 6618 et à porter à l'article 657364.

**P : 15          C : 7          A : 0**

#### ➤ **Décision modificative budget Cuisine Centrale**

Le Maire informe le Conseil que l'exécution du budget Cuisine Centrale fait apparaître des insuffisances de crédits pour le paiement des emprunts de décembre 2011. Il convient de procéder aux virements de crédits suivants :

- 1 200.00 € à prélever de l'article 2188 et à porter à l'article 1641

**P : 15          C : 7          A : 0**

➤ **Décision modificative budget assainissement**

Le Maire informe le Conseil que l'exécution du budget assainissement fait apparaître des insuffisances de crédits pour le paiement des emprunts de décembre 2011. Il convient de procéder aux virements de crédits suivants :

- 3 982.00 € à prélever de l'article 2315 et à porter à l'article 1641

**P : 15            C : 7            A : 0**

L'ordre du jour peut donc reprendre de la façon suivante :

➤ **Décision modificative budget Maison de retraite**

Le Maire informe le Conseil que l'exécution du budget Maison de Retraite fait apparaître des insuffisances de crédits pour le paiement des emprunts de novembre et décembre 2011. Il convient de procéder aux virements de crédits suivants :

- 190.00 € à prélever de l'article 1641 et à porter à l'article 66111
- 1 176.00 € à prélever de l'article 70388 et à porter à l'article 66111.

**P : 15            C : 7            A : 0**

➤ **Règlement intérieur du cimetière et du site cinéraire de la Commune**

Le Maire propose au Conseil d'instaurer des règlements intérieurs du cimetière et du site cinéraire, de manière à assurer la sécurité, la salubrité et la tranquillité publique, le maintien du bon ordre et la décence dans le cimetière de la commune.

**P : 22            C : 0            A : 0**

➤ **Création d'une commission extra-municipale des jeunes**

M. Laurent GRACIA propose la création d'une commission extra-municipale des jeunes, qui sera un lieu d'échanges et de débats permettant l'émergence de projets locaux.

Cette commission permettra de recueillir les attentes des adolescents et de les responsabiliser à travers la mise en place de projets adaptés à leurs besoins, tout en les sensibilisant à l'intérêt général.

**P : 20            C : 0            A : 2**

➤ **Convention avec la CAF pour l'intégration du CLSH junior dans le contrat enfance jeunesse**

**Délibération annulée**

➤ **Livret du fonctionnaire**

Considérant l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 08 décembre 2011, le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer un livret du fonctionnaire.

Ce document a pour objectif de rappeler les droits et obligations des fonctionnaires, et d'apporter des informations sur le déroulement de carrière des agents. Il sera remis à chaque agent municipal.

**P : 22            C : 0            A : 0**

➤ **Définition de la participation des communes voisines aux charges scolaires**

Monsieur le Maire rappelle que l'article L212-8 du Code de la Santé publique prévoit une répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques sur le principe du libre accord entre les Communes concernées.

Dans ce cadre, la Commune de résidence de l'enfant scolarisé s'engage à payer l'intégralité des charges de fonctionnement à la Commune d'accueil.

Le coût d'un enfant scolarisé sur les trois écoles de Laroque d'Olmes comprend pour base de répartition : les salaires du personnel d'entretien et d'encadrement, l'achat de petit matériel, les frais d'EDF, de chauffage, eau, téléphone, les fournitures scolaires et les subventions communales aux écoles.

Le coût est estimé actuellement à 654.07 €. Cette somme exclue les frais de cantine, de garderie, d'enseignants de gymnastique, musique, animation de jeunes...

Pour tenir compte de l'évolution des prix à la consommation entre septembre 2010 et septembre 2011, le Maire propose de réviser la participation des communes et de la porter à 668,46 € pour l'année scolaire 2011/2012.

**P : 22            C : 0            A : 0**

➤ **Indemnités de fonction du Maire et des adjoints**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Vu la délibération définissant les indemnités de fonction du Maire et des adjoints en date du 03 avril 2008 ;

Monsieur le Maire propose, compte tenu du contexte économique actuel de la commune, de réduire de 10% les indemnités des élus municipaux à compter du 1er janvier 2012.

Par ailleurs, le Maire informe le Conseil de la volonté de M. Ali MERABET de reverser l'intégralité de son indemnité, pour aider à la création d'un emploi communal.

En fonction de cela, Monsieur le Maire propose de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions : de Maire sur la base de 38,7%, et d'adjoints au Maire sur la base de 14,85% de l'indice 1015 à compter du 1er janvier 2012.

**P : 22            C : 0            A : 0**

➤ **Suppression de poste pour raisons économiques**

Conformément à la loi 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont supprimés par l'organe délibérant après avis du Comité Technique Paritaire ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 08 décembre 2011 ;

Considérant la nécessité de supprimer un poste de Technicien principal de 2ème classe en raison de motifs économiques ;

Monsieur le Maire expose qu'il ne s'agit pas d'une mesure d'économie mais d'un moyen détourné pour gêner le retour d'un agent à ce poste suite à un congé de mise en disponibilité.

**P : 7            C : 14            A : 1**

➤ **Nécessité d'emplois temporaires pour le centre de loisirs et la maternelle**

**Délibération ajournée**

➤ **Créations de postes suite à avancements de grade**

**Délibération ajournée**

➤ **Convention d'adhésion au service de médecine préventive – hygiène et sécurité au Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Ariège**

Considérant que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;

Vu la convention conclue entre le Syndicat de Médecine Préventive de l'Ariège et le Centre de Gestion fixant les modalités d'exercice de la mission médecine préventive, hygiène et sécurité;

Vu le projet de convention d'adhésion décrivant les missions confiées au Centre de Gestion en matière de médecine préventive et d'hygiène et sécurité.

Le Maire propose de solliciter le Centre de Gestion de l'Ariège pour bénéficier de la prestation de médecine professionnelle et préventive qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif, sous réserve que cette prestation puisse continuer à être effectuée dans le Pays d'Olmes ;

Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil pour signer la convention correspondante d'adhésion au Service de Médecine Professionnelle et Préventive et de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

**P : 22          C : 0          A : 0**

➤ **Régularisation suite aux ventes de terrains et bâtiments effectués en 2011**

**Délibération annulée**

➤ **Dénomination de deux rues**

Monsieur le Maire, sur proposition de Jean-Charles SUTRA, propose la dénomination de deux rues nouvellement créées :

- Le « Chemin des industries » pour la rue qui part de la rue Denis Papin et qui va vers le nouveau bâtiment de l'entreprise Michel Thierry.
- La « Rue du Plantaurel » pour la route de desserte de la nouvelle ZI de l'Entounadou.

**P : 22          C : 0          A : 0**

➤ **Divers (hors délibérations)**

- Informations sur les fournisseurs retenus pour les marchés relatifs à la cuisine centrale, la restauration des chapelles et la maîtrise d'oeuvre pour la 20ème tranche d'assainissement.

Séance levée à : 22h30

Le Maire,  
Christian POMA

